Service Tranquillité publique

Réunion de quartier Charlaix / Maupertuis – 18/06/2025

Elus présents : Antoine Jammes, Jean-Baptiste Caillet, Stéphane Maire, MO Novelli, JP Debenoist
Représentants AHCM : Thierry Lemoine, Maurice Pironi, Jean-Pierre Philibert, Lysianne Bernhardt, Jean-Claude Defrenne, Philippe Rochet, Francoise Joubert

Les 4 thèmes à l'ordre du jour :

I – Urbanisme et Mobilité

II – Voirie, Travaux

III – Environnement

IV – Divers

I – Urbanisme - Mobilité

Quelles évolutions, modifications peut-on s'attendre sur les ERS du Charlaix ? Quelles sont les dates de révision du PLH ? Q. 1, 24

La Métropole a répondu suite à l'enquête publique sur la Modification n°3 : « la prise en compte des orientations du PLH 2025-2030 dans le PLUi permettront de revisiter la trajectoire SRU de la commune de Meylan qui peut aujourd'hui s'appuyer sur une trajectoire de rattrapage vertueuse et reconnue. Les ERS du quartier Charlaix-Maupertuis pourront faire l'objet d'une ré-étude à l'occasion de ce travail et d'une modification à venir du PLUI.»

Il est à noter que la « trajectoire SRU » dépendra en particulier :

- des objectifs SRU qui seront fixés par la Préfète en fin d'année : maintien du taux de 20 % ou retour au taux de 25 % ?

- des objectifs du nouveau Contrat de Mixité Sociale 2026-2030 signé avec L'État, La Métropole et l'EPFL.

Ce travail est prévu pour la prochaine modification du PLUI (Modification n°5). Le planning de cette modification est :

- élaboration du contenu avant les élections de 2026,

- procédure administrative (concertation préalable, enquête publique) en 2026-2027

- les réflexions commencent tout juste.

Le maire et l'adjoint en charge de l'urbanisme reçoivent les propriétaires concernés pour échanger sur leur situation et leurs projets.

La mairie va travailler avec la Métropole pour mettre à jour ces ERS (certains sont obsolètes), voir comment les faire évoluer (OAP ?) et trouver une solution pour les propriétaires concernés qui aujourd'hui souhaitent rester et sont empêchés de déposer un PC pour faire des travaux de type extension.

Pour les élus, la priorité pour les prochaines années est de bien intégrer les nouveaux habitants (plus de 1000 logements, et donc environ 2000 habitants).

Présence des logements sociaux, comment rassurer les propriétaires par l'arrivée massive d'une population non intégrée Q.12

Avant de répondre à ces questions, l'élu en charge de la Tranquillité tient à exprimer son écœurent concernant le ton de la question 12 qui a été remontée par l'UQ. Nous sommes fiers d'avoir agi pour rattraper une partie de notre retard en logements sociaux et d'avoir permis à de nombreuses familles de se loger. A travers le programme BRS, nous avons permis à des personnes habitant dans des logements sociaux de Meylan de devenir propriétaires, dont certains employés communaux.

Cette personne précise qu'elle préférerait que l'on paie des amendes et que l'on ne construise pas. C'est ce qu'a fait Saint-Ismier et depuis peu le Préfet a retiré au maire sa compétence pour instruire les Permis de Construire. Grâce à nos actions, nous avons évité de payer plus de 500 000€ d'amendes. A titre indicatif, avec un taux de 20,4% de logements SRU, si l'objectif repassait à 25%, la pénalité annuelle serait d'environ 200 000€.

Meylan va bénéficier d'un taux SRU, estimé à 20.4% à la fin 2025 et permettant un avenir bien moins contraignant en termes d'obligations de rattrapage. Au 1/1/2023, le taux SRU officiel était de 17.9% avec 1574 logements inventoriés. Quels sont les programmes comptabilisés pour passer de 17.9% à 20.4% ? Les ERS du Charlaix sont-ils comptés ? Q. 18

Les élus ont pris en compte tous les programmes immobiliers inscrits au Contrat de Mixité Sociale 2023-2025 signé avec le Préfet. Tous les programmes en cours de livraison ou déjà livrés (Domaine des Saules Blancs, Chemin de la Revirée, Arboretum, ex-EDF, Chemin des Clos, Domaine du Monarié, Le Ricochet) sont pris en compte et seront donc comptabilisés fin 2025. Nous avons aussi comptabilisé le projet qui démarre Anaïs/Chenevottes (Semcoda) et ceux en stand-by : rue des Ayguinards et chemin de Chaumetière, mais qui ont déjà fait l'objet d'agrément pour les logements sociaux et qui seront donc normalement pris en compte dans le bilan à fin 2025.

Les élus tiennent à préciser que cette production effective nous a permis de renouer le dialogue avec les services de l'Etat et nous ouvre ainsi des négociations sur le rythme de production à avoir dans les prochaines années.

Concernant les ERS du Charlais, uniquement le domaine de Monarié qui vient d'être livré a été comptabilisé. Pour mémoire le projet immobilier avait été déposé avant la mise en place de la modification 1 du PLUi et donc construit suivant les règles d'urbanisme antérieures aux ERS.

Pourquoi n'interdisons pas les immeubles dans les zones pavillonnaires Q. 16

Cette possibilité existait déjà dans le PLU de Meylan de 2012 ! Dans le PLUI en application depuis fin 2019, toutes les zones pavillonnaires de Meylan ont été classées, à quelques exceptions près, en zone UC1a (grands immeubles) ou UD (zones pavillonnaires autorisant des immeubles de petite taille). Ce choix a été fait entre 2017 et 2019. Il faut donc demander à nos prédécesseurs pourquoi ils ont laissé ces orientations. Depuis notre arrivée en 2020, nous avons déclassé une grande partie des secteurs pavillonnaires de Meylan qui étaient en UC1 en zone UD1, UD2 ou UD3 en fonction de leur situation et de leur environnement.

Dans la figure ci-dessous, un résumé du PLUI permettant de comparer UC1 et UD1, UD2, UD3…

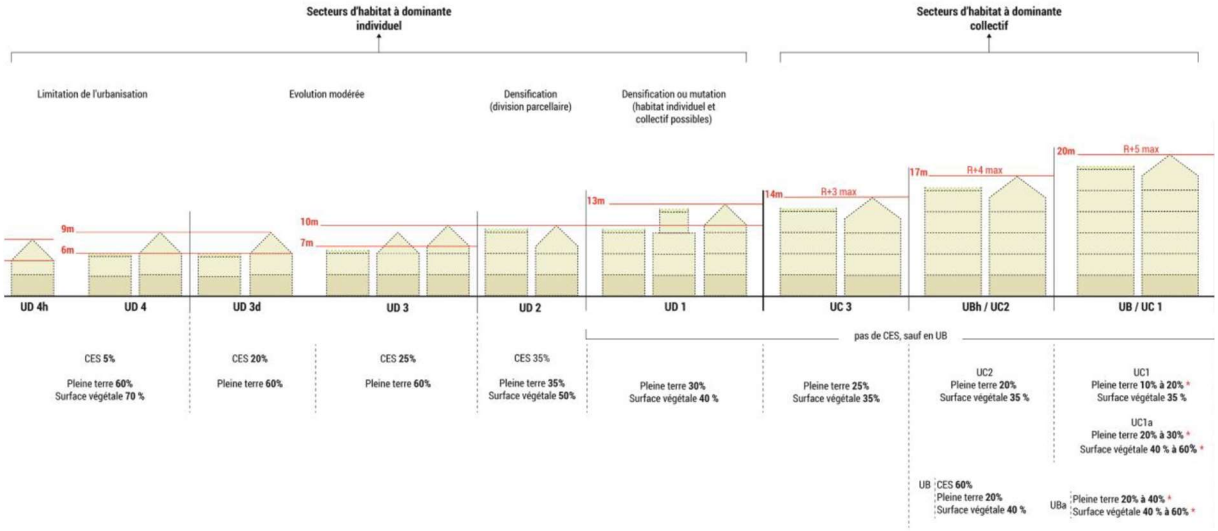

Desserte de l'arrêt Maupertuis : quelle date de fermeture où se trouve le nouvel arrêt ?
Q. 3, 19

La desserte de l'arrêt Maupertuis est maintenue jusqu'à la semaine 26 (vendredi 27 juin) pour couvrir les périodes d'examen scolaires. A partir de la semaine 27, la ligne sera déviée par les avenues de Chamechaude et de l'Europe et l'ensemble des bus continueront jusqu'à Montbonnot. L'arrêt Béalières reste accessible via un cheminement sécurisé dans l'attente de la fin du chantier. Le nouvel arrêt se situera sur l'avenue des 4 Chemins à l'intersection entre les chemins du Monarié et de la Dhuy. Il sera en service pour la rentrée de septembre 2025.

Pourquoi les bus Trans Isère circule Ch. St Martin : La rue est étroite, dangereux Q.15

Ces bus circulent 3 fois par jour et ont comme terminus Saint-Nazaire-les-Eymes. Une demande va être faite au SMMAG sur leur fréquentation et voir si des minibus ne seraient pas suffisants.

II – Voirie, Travaux

En introduction, l'élu en charge de l'urbanisme rappelle qu'une délibération a été prise en juillet 2024 sur les mobilités apaisées et qu'un travail de recensement des problèmes à traiter a été réalisé avec l'aide d'habitants et des UQ. Nous les avons priorisés et nous sommes en train de lancer un certain nombre de travaux. Certaines des demandes exprimées ce soir en faisaient partie, d'autres non et nous les intégrerons afin de les prioriser pour les prochaines années.

Enrobé détérioré sur l'avenue des 4 chemins et le Ch. de Beauséjour Q. 4, 13, 25

Les voiries ont été transférées à la Métropole qui a en charge leur entretien.

Concernant l'avenue des 4 chemins, il était prévu de refaire toute la voirie là où passe le C1 à l'occasion du projet C1+ en utilisant les enveloppes GER (Gros Entretien et Rénovation). Du fait de très nombreuses demandes des communes, ce chantier est décalé en 2027

Pour le chemin de Beauséjour, s'il y a des trous ponctuels, signalez ce problème à la Métropole qui peut intervenir rapidement. Plus globalement une réflexion est à mener en début de mandat prochain avec des problèmes de sécurité pour les piétons notamment.

Une action plus court terme est à mener sur le bas du chemin de Beauséjour mais pas prévue en 2025

Le signalement d'un problème de voirie directement sur le site de la Métropole permet au riverain d'avoir un suivi de sa demande.

Lien vers le site de la Métropole : https://www.grenoblealpesmetropole.fr/138-signaler-un-probleme-sur-la-voirie.htm

Vitesse excessive sur la partie basse du chemin de Beauséjour et manque de visibilité avec l'intersection sur les 4 chemins Q. 27, 28

Afin d'objectiver cette notion de vitesse, un comptage sera mis en place. La police municipale a réalisé des contrôles de vitesses à différentes heures de la journée. Les vitesses relevées sont comprises entre 25 et 42 km/h.

Le centre technique va essayer d'améliorer la visibilité de ce carrefour en taillant un ou deux arbustes.

Quand seront rénovés les passages piétons Ch. St Martin Q. 14

La métropole mène un programme annuel de rénovation des peintures au sol.

Un travail d'identification et de priorisation des interventions sur voirie a été réalisé en fin d'année 2024 avec les unions de quartier pour programmer les interventions en 2025 conjointement avec la métropole. La priorisation de cette nouvelle demande sera étudiée pour voir si une programmation en 2025 est possible.

Pour information, la voirie étant de compétence métropolitaine, une demande peut être adressée directement aux services dédiés via un formulaire en ligne ce qui permet au demandeur d'avoir un suivi de sa demande.

Comment inciter les véhicules à ralentir au niveau de l'intersection Rue Champ Charraud et St Martin (pas de passage piéton) **Q.** 17

Cette demande sera intégrée à la liste des sujets à traiter.

Est-il prévu de reprendre le cheminement piéton du torrent des Jaillières au niveau des escaliers du bas et du haut Q. 21

Ces travaux, pour la partie basse, sont prévus pour le second semestre 2025.

En ce qui concerne la partie haute, raccordement sur RD1090, cela nécessite une étude complémentaire de la part de la Métropole, enjeux de sécurité

Problème d'eau stagnante sur la partie basse de la traversée du cimetière du Gamond Q.23

Cette demande sera intégrée à la liste des sujets à traiter. Des personnes de l'assemblée précisent qu'il s'agit du chemin en terre/stabilisé situé entre le bas du cimetière et les pavillons.

Quel est le devenir du bassin du Monarié et de sa passerelle ? Q. 2

Le coût est trop élevé (150 000 euros) pour un remplacement. Un circuit alternatif va être mis en place pour 2025 et des bancs vont être installés. Une demande a été faite au service communication pour apposer sur le panneau existant le nouveau circuit.

Commentaires de certains habitants : Ils refusent cette solution et ne comprennent pas pourquoi on ne peut pas mettre une passerelle moins onéreuse. La solution proposée est inefficace car elle gâche le plaisir de ce passage particulier et impose un détour trop long. Une habitante demande que la sortie du chemin en contre-bas rejoignant le chemin de Monarié soit aménagée pour permettre d'utiliser ce passage et éviter de marcher sur la route.

III – Environnement

Nuisances sonores générées par l'A41 Q.8

Un courrier est en cours de signature, il sera transmis dans le courant de la semaine à destination de Mme la Préfète.

Commentaires des habitants : L'abaissement de la vitesse n'est pas le seul facteur. Il est demandé de rehausser la butte anti bruit à son niveau initial. Le type de revêtement est aussi important dans les nuisances générées.

Information sur les coupes de haies Ch de Maupertuis et en haut du Ch de Beauséjour Q. 11

Chemin de Maupertuis : une solution sera étudiée pour rendre cet espace plus qualitatif en lien avec l'arrivée du nouveau chef des équipes espaces verts au 1 er juillet. Strate basse

Chemin de Beauséjour : la haie va repousser, une attention particulière sera portée sur les futurs entretiens pour la laisser à la hauteur réglementaire et suffisamment étoffée pour assurer une fonction biodiversité.

Pourquoi les bancs uniquement le long des pistes cyclables ou à des croisements Q.20

Le plan de déploiement des bancs est mis en œuvre progressivement. Les Meylanais ont été sollicités pour l'installation des bancs dans les quartiers. Très peu de retour des habitants du quartier.

Bois du Charlaix : évolution depuis l'année dernière

La mairie a fait réaliser un diagnostic qui se révèle plutôt mauvais. Il est consultable en ligne sur le site de la Ville :

https://www.meylan.fr/443-gestion-des-espaces-verts.htm

Pour le moment le boisement suite aux coupes est en libre évolution, des plantations de confortement seront faites si la reprise naturelle est insuffisante et pas assez diversifiée.

IV – Divers

Quelles actions pour les Moustiques ? Q.5

Le contrat via le département de l'Isère avec l'Entente Interdépartementale pour la démoustification (EID) a été arrêté. Nous attendons de pouvoir traiter en direct avec l'EID pour établir un plan d'actions de prévention et de traitement des avaloires.

La mairie suit les pièges installés dans les crèches. Elle traite aussi les avaloirs d'eaux pluviales dans le domaine public.

Pour ce qui concerne les habitants, la protection contre le moustique tigre passe avant tout par le respect de gestes essentiels décrits sur des flyers (accessibles sur le site internet de la ville, page « cadre de vie »). Les pièges ne servent pas à grand-chose si ces gestes ne sont pas respectés. Il est important aussi de se coordonner entre voisins. Des flyers sont distribués aux personnes présentes.

Commentaires des habitants : Un habitant du quartier évoque une solution technique qu'il est en cours de développement. Il cherche des particuliers pour tester sa solution. Les personnes intéressées peuvent se rapprocher de l'union de quartier.

Informations sur les horaires d'ouverture de la déchetterie et demande d'ouverture le dimanche
Q.6 et 7

Sur le site de la ville de Meylan, le lien renvoi uniquement sur le site de la Métropole, gestionnaire des déchetteries. Il ne reprend pas les horaires.

La ville de Meylan n'est pas décisionnaire dans les horaires d'ouvertures des déchetteries, c'est la Métropole qui organise la gestion et les plages horaires.

Projet de réouverture de la crèche de Maupertuis Q.9

Depuis quelques années, il y a une pénurie à l'échelle nationale de professionnels de la Petite enfance. La commune a pris la décision en juin 2024 de fermer temporairement la crèche Maupertuis pour l'année 2024-2025, tout en réaffectant les enfants et les agents concernés dans les autres crèches de la commune. La collectivité s'est alors engagée à assurer la réouverture de la crèche dès août 2025 si toutes les conditions d'un accueil de qualité pour les jeunes enfants et de respect des normes d'encadrement étaient pleinement respectées.

Afin de tenir cet engagement de réouverture, de nombreuses actions ont été mises en œuvre ces derniers mois :

- **L'attribution du « bonus attractivité »** : une revalorisation de 100 € net mensuels

- **Une expérimentation pour améliorer les cycles et conditions de travail** :

- **La mise au stage pour assurer la stabilité des équipes** :

- **Une communication active pour attirer de nouveaux agents** :

A ce jour, 22 postes dans le service restent toujours à pourvoir, dont 7 essentiels à la réouverture de la crèche Maupertuis pour Août 2025.

Pour 2025, seules 17% des demandes de place reçues n'ont pu être satisfaites (21% en 2024 et 19% en 2023). En 2022, plus d'un enfant Meylanais de moins de trois ans sur deux bénéficiait d'un accueil en crèche communale, plaçant à ce titre la Ville en tête de toutes les communes de la Métropole. Compte tenu de tous ces éléments, la collectivité a pris la décision de reconduire la fermeture temporaire de la crèche Maupertuis pour l'année 2025-2026.

Signalétique du gymnase du Charlaix l'adresse est toujours celle du Ch. du Monarié Q.10

Le changement d'adresse du gymnase est en cours.

Une mutualisation des parkings est à l'étude par la Métropole avec l'agence d'urbanisme sur l'ensemble inovallée. Retour fin 2025.

Interdire les sirènes d'alarme anti intrusion Q.16

Il n'existe pas de réglementation sur les sirènes d'alarme extérieures. Les préfectures et les municipalités sont habilitées à fixer par arrêté le volume sonore maximal (en décibels) et la durée maximale du signal d'alarme. Aucun arrêté préfectoral n'a été pris. Le règlement de propriété peut aussi interdire les alarmes extérieures.

Questions diverses et échanges à la fin de la réunion :

- Des participants demandent si les activités du soir qui se déroulaient dans le mini gymnase et qui ont été délocalisées au Buclos vont pouvoir être à nouveau réalisées dans le mini gymnase de la place des Challendes.
- Des personnes réalisent des barbecues aux abords du gymnase du Charlaix ce qui génère des nuisances.
- Une question est posée sur la réglementation des pistes cyclables (vitesse – obligation, etc …). L'élu en charge de l'urbanisme répond qu'une campagne d'information et de sensibilisation est à venir avec l'installation de panneau pédagogique et une action du groupe de travail du Clspd sur cette thématique en Septembre/Octobre.
- L'aire de jeux de la Place des Challendes n'est pas praticables l'herbe est relativement haute. Il n'y a pas d'entretien.
- Signalement du mauvais état des poubelles au niveau du four à pain
- La fontaine vers le 45 Ch. de Béauséjour ne coule plus

Pour toutes les problématiques liées à la voirie et aux déchets vous devez signaler directement ou soumettre votre question au service de la Métropole en établissant une demande par le lien suivant : : https://demarches.grenoblealpesmetropole.fr rubrique : signaler un problème

Rappel du contact des agents de proximité :

- agentdeproximité@meylan.fr
- Tél : 06.14.98.14.54 / 06.13.06.11.81

Fin de la réunion à 20h45.